Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 075-267500049-20231221-CA_2023_12_23D-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

№00023

Séance du 21 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET: convention de subvention au titre de l'année 2023 entre la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relative au financement des Espaces Solidarité Insertion (ESI).

LE CONSEIL,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R. 123-39 et suivants ;

Vu la délibération n°22 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2020 autorisant la Directrice Générale du CAVSP à signer la convention pluriannuelle relative au financement des espaces solidarité insertion du CASVP au titre des exercices 2020 à 2023 ;

Vu la convention pluriannuelle signée le 30 octobre 2020, modifiée, entre la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement et le CASVP relative au financement des espaces solidarité insertion (ESI);

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, relatif à la convention de subvention entre la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relative au financement des Espaces Solidarité Insertion (ESI), au titre de l'année 2023

Délibère

Article 1er:

La Directrice Générale du CASVP est autorisée à signer la convention de subvention avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement relative au financement des espaces solidarité insertion (ESI) au titre de 2023.

Article 2:

La recette sera imputée sur le compte 748 85 du budget général d'exploitation du CASVP

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

Léa FILOCHE

Présidente